

se
mention
du
le 19 Juin 1974
de la
Assemblée Générale
P. N. Salaine
je certifie conforme
et de Bureau
P. Roser

AFFAIRE N° 2.- Budget primitif pour l'année 1974.

M. HOARAU donne lecture du budget.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le budget primitif pour l'année 1974. Il s'élève en opérations réelles à 4 658 910 969 Frs, et en opérations indirectes à 2 397 947 442 Frs, soit au total 7 056 858 411 Frs.

La répartition des recettes et dépenses par chapitre est la suivante

1 - INVESTISSEMENT

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Chap. 900 - Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs ..		19 950 000
Chap. 901 - Voirie	256 262 476	292 462 476
Chap. 902 - Réseaux	726 950 000	745 250 000
Chap. 903 - Equipement scolaire et culturel	633 420 000	693 432 000
Chap. 904 - Equipement sanitaire et social		3 300 000
Chap. 906 - Services industriels et commerciaux		1 800 000
Chap. 908 - Urbanisme et habitation ...	7 000 000	26 600 000
Chap. 909 - Autres équipements		5 500 000
Chap. 925 - Mouvements financiers	55 710 000	250 000 000
	<u>1 679 342 476</u>	
Chap. 927/115 - Prélèvement sur recettes ordinaires pour couvrir le déficit investissement	359 132 000	
	<u>2 038 474 476</u>	<u>2 038 474 476</u>

mention
le 9 Mai 1974
de la
Assemblée Générale
P. Lomet
je certifie conforme
et de Bureau
P. Roser

LE MAIRE demande aux Conseillers, de prendre le budget, SECTION INVESTISSEMENT, chapitre par chapitre.

CHAPITRE 900 - Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : NEANT

En dépenses : 19 950 000 Frs

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

OPERATIONS INDIRECTES

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Chap. 900 = dépenses réelles 17 000 000 à répartir entre les chap. 932	NEANT	NEANT
chap. 936	17 000 000	17 000 000
	=====	=====

RECAPITULATION

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Section d'investissement	97 000 000	97 000 000
Section de fonctionnement	166 315 582	166 315 582
Total des opérations réelles	263 315 582	263 315 582
Opérations indirectes chap. 936	17 000 000	17 000 000
TOTAL	280 315 582	280 315 582
	=====	=====

LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Le total des opérations réelles en recettes (section d'investissement et section de fonctionnement) s'élève à 263 315 582 Frs.

Le total des opérations réelles en dépenses (section d'investissement et section de fonctionnement) s'élève à 263 315 582 Frs auxquels s'ajoutent les 17 millions des opérations indirectes (chap. 936) ce qui revient à un total de 280 315 582 en recettes et 280 315 582 en dépenses.

Les 500 000 Frs de dépenses imprévues sont pour les denrées endommagées de la chambre froide et 4 millions représentent une partie des frais de casse des événements du Chaudron en Mai 1973.

Mme ROCHE.- Est-ce qu'il est prévu dans ces dépenses, les réparations d'immeubles, des routes, etc ... ?

LE MAIRE.- C'est une décision modificative portant sur des opérations qui n'étaient pas prévues au moment où a été voté le budget. A chaque fois, que nous prévoyons une dépense, il faut prévoir une recette correspondante. Ce sont des réajustements.

M. LAPIERRE.- Est-ce que c'est une obligation pour la Commune de subventionner les écoles privées ?

LE MAIRE.- C'est une obligation, ce sont là des subventions pour les livres. C'est une subvention reçue du Conseil Général qui a transité chez nous pour être remise aux écoles privées.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 901 - Voirie

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 256 262 476
=====

En dépenses : 292 642 476
=====

le MAIRE.- Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

Le fonds routier 1974 est beaucoup plus important que celui de l'année dernière.

La subvention du Conseil Général s'élève à 12 665 000 Frs. Cette subvention sans destination précise est donnée à toutes les communes en fonction de leur nombre d'habitants.

M. BOURHIS.- Le fonds routier 1974 est destiné aux réparations des voies rurales ou des voies urbaines ?

LE MAIRE.- Cette répartition est faite suivant un calcul. Il est donné un million par commune de moins de 5000 Habitants, ensuite le reste est réparti entre voies urbaines et voies rurales.

M. BOURHIS.- Le passage des voies nationales à l'intérieur de la ville reste à la charge de l'Equipement ?

M. BOYER B.- Dans ce chapitre, je vois deux sommes destinées à l'acquisition d'une benne tasseuse. Est-ce que la subvention de 975 000 Frs marche avec l'emprunt ?

LE MAIRE.- La subvention de 975 000 Frs marche avec l'emprunt.

M. CHANE.KUNE.- M. le Maire, à quels carrefours se trouveront ces signalisations lumineuses ?

LE MAIRE.- M. BOURHIS vous donnera tous les détails.

M. BOURHIS. - Il y a une quinzaine de carrefours prévus :

le C.D. 44 - Boulevard Doret et rue du Bois de Nèfles - rues Malartic et du Général de Gaulle - rues du Général de Gaulle et Jacob - rue Voltaire - rues du Général de Gaulle et d'Après - rue Amédée Bédier et ruelle Pavée - rue Alexis de Villeneuve et Boulevard Lancastel - rues de la Victoire et Rontaunay - rues Juliette Dodu et Monseigneur de Beaumont - rues Juliette Dodu et Pasteur - rues Jean Chatel et Pasteur - rues Jules Auber et Pasteur - rues de la Compagnie et Juliette Dodu.

.../...

J'attire l'attention du Conseil Municipal sur le fait que cette signalisation sera une signalisation bien plus efficace que celle qui existe actuellement. Ce sera un système électronique, autonome à chaque carrefour. La signalisation sera réglée suivant l'affluence des véhicules à chaque carrefour. Le principe est l'utilisation au maximum du carrefour par les véhicules. Au lieu de laisser les véhicules en attente du feu vert, s'il y a un véhicule bloqué au feu rouge, le vert est donné à la voie. Dans une file de véhicules qui se suivent, s'il y a un trou entre deux véhicules, le feu passe au rouge. Nous envisageons dans un prochain temps, la coordination des feux sur quelques axes de la ville. Nous avons déjà contacté plusieurs maisons au sujet de cette signalisation lumineuse. A l'heure actuelle, nous sommes plutôt orientés sur la Maison T.R.T., maison plus importante et plus intéressante.

LE MAIRE. - Tout ce budget a été discuté en plusieurs séances par la réunion des adjoints, par la Commission des Finances et la Commission des Travaux Publics. Il a fallu une dizaine de séances pour le mettre au point.

M. BOURHIS. - Est-ce qu'on peut connaître les espaces verts qui sont prévus ?

M. GERARD. - Les espaces verts se trouveront à Sainte-Clotilde, dans le centre, à la Place du Marché, aux abords de l'Eglise où nous voudrions faire un centre urbain, à la place du Lavoisier, à la place du Boulevard de la Providence, à la place du Centre Administratif du Chaudron, à la place de l'Ecole de Saint-François 7ème km, à la place de l'Ecole de la Chaumière, à la Garderie de la Petite Ile, au parking du Grand Marché, à la place du Boulevard Lacaussade, et à la place de l'Eglise de la Source.

M. BOYER B. - Est-ce que nous ne devons pas faire un parking sur la place du Petit Marché ?

LE MAIRE. - Cette place est prévue pour l'extension du Petit Marché. En attendant cette extension, nous utilisons la portion qui se trouve le long de la rue Ste-Anne pour la vente des produits saisonniers. Actuellement, c'est un parking.

Mix aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

)
))
CHAPITRE 902 - Réseaux

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 726 950 000

En dépenses : 745 250 000

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

M. BOYER B. - Cette électrification rurale intéresse quelles régions ?

LE MAIRE. - C'est une somme à répartir. Cette électrification fera l'objet d'une étude entre les Conseillers. Nous connaissons les extensions d'après les demandes en électrification rurale. Il vous appartiendra donc d'apporter vos suggestions en ce qui concerne l'électrification rurale.

L'endiguement : la S.I.D.R. nous a donné un terrain qui se trouve juste sur la Ravine du Butor et nous avons une école qui est programmée sur ce terrain. Nous ne pouvons construire cette école sans avoir la maîtrise de la Rivière. Les études sont déjà faites.

M. FERRERE. - Cette école est prévue du côté Ouest ou du côté Est ?

LE MAIRE. - Cette école est prévue du côté de la rue du Bois de Nèfles.

M. CHANE. KUNE. - Ces études ont été faites par qui ?

LE MAIRE. - Les études ont été faites par la SOGREAH. D'autre part, M. MEAU, Directeur Départemental de l'Équipement ira en Métropole pour poser des questions complémentaires à la SOGREAH. L'étude a été faite pour l'ensemble de la Ravine du Butor. Il paraît que logiquement, le bas devrait être construit avant le haut. C'est la partie haute qui nous intéresse car la partie basse ne semble pas présenter de danger. M. MEAU voudrait avoir confirmation de la SOGREAH de la possibilité de faire le haut avant le bas.

M. BOYER B. - La participation de l'E.E.R. pour l'électrification rurale date de quelle années ?

M. HOARAU. - C'est imposé à partir de 1973.

M. GERARD. - En Métropole, l'E.D.F. particip@ à la construction des réseaux. Ici, l'E.E.R. ne le faisait pas.

LE MAIRE. - Nous aurons l'occasion d'ailleurs de reparler de cette question de l'E.E.R., à une autre session.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 903 - Equipement scolaire et culturel.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 633 420 000

En dépenses : 693 432 000

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

Ce chapitre est équilibré, grâce à l'emprunt de 161 500 000 Frs, sinon avec l'état actuel de nos finances, nous ne pourrions jamais financer sur nos propres fonds, cette partie de la participation communale à la construction des installations sportives, des classes économiques et des classes traditionnelles. Ces dépenses sont donc conditionnées par ce prêt à la CAECL de 161 500 000 Frs. La subvention de l'E.N. est très faible. Cette subvention n'a pas été actualisée depuis 3 ou 4 ans, ce qui augmente d'autant la participation communale. Normalement, pour construire des classes, la participation communale devrait être limitée à la fourniture des terrains ainsi que la fourniture d'eau et d'électricité. Ensuite, les classes devraient être payées d'une part par la subvention de l'E.N. et d'autre part, par le prêt. Dans le cas présent, nous fournissons le terrain, l'eau et l'électricité, et encore nous fournissons une participation communale à laquelle vient s'ajouter la subvention ainsi que le prêt pour pouvoir arriver à sortir ces classes. Cette participation est importante. Cette année elle est de l'ordre de 161 500 000 Frs.

M. PICARD. - M. le Maire, est-ce que le terrain pour la Rivière Maternelle a déjà été acquis ?

LE MAIRE. - C'est en cours d'acquisition. Le programme est inchangé, c'est le lieu qui change.

M. CHANE, KUNE. - Nous avons parlé lors d'une réunion du Conseil Municipal de la participation communale dans la création des classes. Est-ce que nous ne pourrions pas attirer l'attention du Ministère sur le fait que la subvention de l'E.N. n'a pas augmenté alors que les prix ont considérablement augmenté ?

LE MAIRE. - Je crois que vous abondez dans le sens des élus qui sont ici et des élus du Conseil Municipal. Or, nous avons déjà attiré l'attention de l'E.N. sur ces prix qui n'ont pas été actualisés. Je pense que vous avez raison de faire ces remarques. Nous pourrions relancer cette affaire en donnant cet argument. Nous allons faire une correspondance dans ce sens.

M. BOYER B. - M; le Maire, est-ce qu'on ne pourrait pas faire une motion et émettre un voeu à ce sujet ?

Mme ROCHE. - Moi, je suis d'accord pour la motion.

LE MAIRE. - L'association des Maires s'en occupe. Je ferai quand même une lettre à l'Education Nationale, au Préfet et cette lettre reflètera l'opinion de tout le Conseil Municipal

M. BOYER B. - Pourquoi ne pas faire une motion ?

LE MAIRE. - Si vous le voulez, on ajoutera une motion à la correspondance. La correspondance, donnera tout le détail de cette affaire. Nous donnerons comme exemple, cet emprunt que nous devons faire pour équilibrer le budget.

Est-cé que vous êtes d'accord pour la motion ?

Tous les conseillers étant d'accord pour la motion, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 904 - Equipement sanitaire et social.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : NEANT

En dépenses : 3 300 000

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 906 - Services industriels et commerciaux.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : NEANT

En dépenses : 1 800 000

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 908 - Urbanisme et habitation.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 7 000 000

En dépenses : 26 600 000

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 909 - Autres équipements.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : NEANT

En dépenses : 5 500 000

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

M. BOYER B. - Je voudrais savoir la provenance des barrières.

LE MAIRE. - Il y a des propositions mais je pense que nous allons les faire faire, ici, par M. GALLARD.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 925 - Mouvements financiers

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 55 710 000

En dépenses : 250 000 000

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

Dans ce chapitre, la récupération T.V.A. est importante, elle est de 50 millions. Cette T.V.A. concerne essentiellement les investissements en eau et assainissement que nous avons dû faire faire pour l'E.E.R. Nous avons également obtenu que l'E.E.R. nous rembourse la T.V.A. sur les investissements en électricité.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

RECAPITULATION DE LA SECTION INVESTISSEMENT

LE MAIRE donne lecture de la récapitulation.

En recettes : 1 679 342 476

En dépenses : 2 038 474 476

Mise aux voix, la récapitulation de la Section Investissement est adoptée à l'unanimité.

2 - SECTION FONCTIONNEMENT

M. HOARAU donne lecture du budget.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Chap. 930 - Service financier	5 000 000	210 000 000
Chap. 931 - Personnel permanent	35 710 000	704 750 000
Chap. 932 - Ensemble mobiliers et immobiliers	50 000	101 850 000
Chap. 934 - Administration générale	450 000	273 600 000
Chap. 936 - Voirie	200 000	501 950 000
Chap. 940 - Relations publiques	30 869 000	19 138 550
Chap. 942 - Sécurité et police	10 000	12 009 420
Chap. 943 - Enseignement	50 000	132 600 000
Chap. 944 - Oeuvres sociales et scolaires	29 840 000	207 410 000
Chap. 945 - Sports	5 005 000	25 960 000
Chap. 950 - Services sociaux à compta- bilité distincte	150 000	-
à reporter...	107 325 000	2 189 267 970

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Report	107 325 000	2 189 267 970
Chap. 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte....	1 800 000	19 280 000
Chap. 953 - Hygiène et protection sa- nitaire	200 000	1 575 000
Chap. 955 - Aide sociale	1 500 000	376 113 523
Chap. 965 - Domaine productif de revenus	8 650 000	-
Chap. 967 - Service à caractère in- dustriel et commercial ...	26 500 000	11 650 000
Chap. 970 - Charges et produits non affectés	20 350 000	12 350 000
Chap. 971 - Service fiscal	932 491 665	200 000
Chap. 972 - Service fiscal	824 229 538	10 000 000
Chap. 977 - Service fiscal	1 056 522 290	-
	<hr/>	<hr/>
TOTAL	2 979 568 493	2 620 436 493
mouvements d'ordre	2 397 947 442	2 397 947 442
	<hr/>	<hr/>
AU TOTAL.....	5 377 515 935	5 018 383 935

EXCEDENT : 359 132 000 Frs.

LE MAIRE.- Je vous demande de prendre le budget, Section de Fonctionnement, chapitre par chapitre.

CHAPITRE 930 - Service financier.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 5 000 000

En dépenses : 210 000 000

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 931 - Personnel permanent.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 35 701 000

En dépenses : 704 750 000

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 932 - Ensembles mobiliers et immobiliers.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 50 000,

En dépenses : 101 850 000

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 934 - Administration générale.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 450 000

En dépenses : 273 600 000

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

Mme ROCHE. - En quoi consistent ces frais de mission de Maire, de conseillers et personnel ?

LE MAIRE. - C'est une prévision. L'année dernière, c'est M. CROCHET qui a bénéficié d'une mission en Métropole, pour aller étudier l'organisation des services de la Commune de Montpellier. M. MARBEZY est actuellement en Métropole où il est en stage au service d'urbanisme de Créteil, qui est une ville neuve. Moi-même, j'ai eu l'occasion lors d'un de mes passages en France, de rencontrer le Maire qui m'a fait visiter cette ville et c'est là que je lui avais demandé si je pouvais envoyer quelqu'un de mes services en mission dans sa Commune.

Cette année, vers le mois d'Octobre, il y aura un colloque sur l'animation des centres nouveaux et ce colloque sera réservé aux employés municipaux, aux conseillers municipaux et au personnel spécialisé dans l'animation. Nous avons l'intention d'y envoyer M. VITRY qui s'occupe des centres sportifs et comme Conseiller Municipal, M. BOYER Eric qui sera en congé en Métropole. M. CROCHET a fait un rapport intéressant sur les différents services de la Commune de Montpellier. Si vous désirez le consulter, je vous rappelle qu'il est sur mon bureau. D'ailleurs, nous en discuterons en réunion d'adjoints.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 936 - Voirie.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 200 000

En dépenses : 501 950 000

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE. - Cette année, nous avons pensé à une augmentation du caburant. C'est pourquoi, nous avons ajouté 4 millions pour 1974.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 940 - Relations publiques.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 30 869 000

En dépenses : 19 138 550

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 942 - Sécurité et Police.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 10 000

En dépenses : 12 009 420

Mis aux voix le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 943 - Enseignement.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 50 000

En dépenses : 132 600 000

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 944 - Oeuvres sociales et scolaires.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 29 840 000

En dépenses : 207 410 000

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

A cause de gros investissements, nous avons été obligés de contracter un prêt supplémentaire en plus de celui accordé pour subventionner les écoles, et ce prêt supplémentaire avec notre participation, va permettre la sortie de ces classes. Nous avons également de grosses dépenses de fonctionnement occasionnées par les charges du présent chapitre et les indemnités aux enseignants. En plus, il y a les dépenses du ramassage scolaire, les rémunérations du personnel temporaire et la caisse des écoles, colonies de vacances, etc... qui viennent s'ajouter et forment un total important. Pour l'année 1972, la Commune avait à supporter des charges de 15 000 Frs par an et par élève, ce qui correspondait à 450 millions en tout pour les charges scolaires. Cette année, elles doivent atteindre les 500 millions.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 945 - Sports.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 5 005 000

En dépenses : 25 960 000

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

La plus grosse dépense correspond aux subventions à divers organismes, comme le C.R.A.C., l'O.M.J. A partir de cette année, nous créons un Office Municipal des Jeunes pour permettre de coordonner toutes les actions qui leur sont destinées. C'est à cet effet, que nous avons prévu la somme de 18 millions qui servira aux Maisons de Jeunes et Foyers en particulier. Il y a également des subventions à d'autres petits organismes.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 950 - Services sociaux à comptabilité distincte.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 150 000

En dépenses : NEANT

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 1 800 000

En dépenses : 19 280 000

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

M. CHANE. KUNE. - Au cimetière de l'Est, il y aura de nouvelles concessions qui pourront être accordées cette année. Je pense que nous retirerons des recettes de la vente de ces concessions. Au cimetière de Sainte-Clotilde, dès que le mur sera terminé et après l'agrandissement, il y aura 500 à 600 tombes supplémentaires. Je signale également que le cimetière de Saint-François est opérationnel.

M. FERRERE. - Est-ce que les travaux concernant les nouvelles voies toucheront le cimetière de l'Est ?

LE MAIRE. - Nous ne touchons pas le cimetière. Nous allons supprimer l'accès au cimetière par le Boulevard Lancastel, et nous ferons un passage en dessus ou en-dessous, qui amènera à une voie de desserte côté mer. J'ai vu l'étude, mais rien n'est décidé encore.

La subvention de 9 millions correspond aux 3 crèches-garderies : Petite Ile, Chaudron et Cémalias. Cela fait une subvention de 3 millions par crèche-garderie. Nous avons créé un office des crèches-garderies dont le trésorier est M. PAYET Léonel, qui travaille au Bureau des Cantines Scolaires. La gestion appartient à un Conseil d'Administration qui fait toutes les suggestions. Nous avons donc uniformisé cette gestion. Dernièrement nous avons créé un comité de gestion des crèches-garderies, qui est présidé par le Maire et dans lequel se trouvent outre les représentants des crèches-garderies citées, toutes les directions des services qui sont intéressées par le fonctionnement de celles-ci, c'est-à-dire, la D.A.S.S., l'A.R.E.P., l'A.R.E.S.S. et la P.M.I. Ces 3 crèches-garderies sont gérées par ce comité.

M. BOYER B..- Je vois que la subvention des crèches-garderies est de 9 millions. Est-ce beaucoup par rapport aux autres participations ?

LE MAIRE..- Les autres participations, c'est là D.A.S.S. qui donne 420 Frs par jour et par enfant.

M. BOYER B..- Le calcul est fait par rapport à quel ordre de grandeur ?

LE MAIRE..- En fait le calcul a été fait ici. Nous avons calculé toutes les dépenses (personnel et nourriture) et les recettes de la D.A.S.S., et la différence a été prise par la Commune. Nous pouvons vous donner ce calcul.

M. DE BALBINE..- Pour la D.A.S.S., cela fait 12 millions par an pour 120 enfants.

LE MAIRE..- La participation communale représente 25 %. La D.A.S.S. ne donnait que 350 Frs par enfant, mais depuis le dernier Conseil Général en Décembre, cette somme a été portée à 420 Frs.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 953 - Hygiène et protection sanitaire.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 200 000

En dépenses / 1 575 000

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 955 - Aide sociale.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 1 500 000

En dépenses : 376 113 523

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

Vous avez vu dans la décision modificative de tout à l'heure, que nous avons dû payer un rappel de 79 millions pour les dépenses d'aide sociale 1973.

M. HOARAU. - Ça fait 40 % d'augmentation par rapport à l'année dernière.

LE MAIRE. - Cela représente 39 % d'augmentation par rapport à l'année dernière. Nous ne sommes pas sûr encore que ce chiffre soit le bon.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 965 - Domaine productif de revenus.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 8 650 000

En dépenses : NEANT

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 967 - Service à caractère industriel et commercial.

LE MAIRE. - donne lecture du chapitre.

En recettes : 26 500 000

En dépenses : 11 650 000

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

M. CHANE. KUNE. - Pourquoi le Grand Marché et le Petit Marché raportent-ils la même somme ?

M. HOARAU. - D'une part, les box du Petit Marché coûtent moins chers que ceux du Grand Marché, d'autre part, il y a plus de clientèles au Petit Marché. Il faudrait uniformiser les prix des box des marchés.

LE MAIRE. - Les box du Grand Marché sont moins bien que ceux du Petit Marché, qui sont carrelés. Effectivement, il y a quelque chose à voir. Nous pouvons suggérer de faire des propositions pour le prochain conseil municipal.

M. HOARAU. - Les box du marché de Sainte-Clotilde sont plus chers que ceux du Petit Marché.

LE MAIRE. - Ça a déjà fait l'objet d'une étude.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 970 - Charges et produits non affectés.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 20 350 000

En dépenses : 12 350 000

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

M. AFFEJEE Jack. - Monsieur le Maire, que représentent les dépenses imprévues ?

LE MAIRE. - Ces dépenses imprévues représentent les frais de la casse lors de l'évènement du Chaudron. Comme nous ne savons pas encore le total, nous faisons une prévision. Nous sommes déjà sûrs de quelques sommes.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 971 - Service fiscal.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 932 491 665

En dépenses : 200 000

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 972 - Service fiscal.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 824 229 538

En dépenses : 10 000 000

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

En recettes : 1 056 522 290

En dépenses : NEANT

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

Mme ROCHE.- Les centimes ont été augmentés de combien ?

LE MAIRE.- Cette année, pour calculer les centimes, nous avons tenu compte de l'augmentation des prix. A la Réunion, les prix ont augmentés de 14,7 %, d'autre part, nous ajoutons une augmentation de 2,1 % puisque nous faisons 16,80 en produit, autrement dit, il y a une augmentation totale de 16,80 % en produit, dont 14,7 % destinés à contrebalancer l'augmentation des prix.

Mme ROCHE.- En principe, nous avons dit que l'augmentation serait de 10 % par an.

LE MAIRE.- Là, nous augmentons de 2,1 %. Si l'on enlève les 14,7 %, cela n'augmente pas, au contraire, cela diminue.

Mme ROCHE.- De toutes façons, cela fait 16,80 %.

LE MAIRE.- Avec la même somme que l'année dernière, nous devrions faire 14,7 % de moins. Nous sommes loin de l'étude que nous avons fait faire. Normalement, l'année dernière, nous aurions dû augmenter de 11 % et cette année de 21 %, compte tenu d'une augmentation de la valeur du centime qui est de 4 %. Il est évident que nous ne pouvons pas suivre cette étude. Cette discussion a eu lieu en plusieurs séances du Conseil Municipal, et nous sommes arrivés à cette conclusion : il faut résorber les 14,7 % correspondants, et ajouter 3 à 4 %. Nous avons ajouté 2,1 %.

Mme ROCHE.- Que ça vienne de la Mairie ou d'ailleurs, le total est quand même là.

M. GERARD.- Il est peut-être bon de signaler que nous sommes arrivés à ce budget après l'avoir réduit de 400 millions par rapport au budget initial. Pour pouvoir l'équilibrer, nous avons dû faire un emprunt à la Caisse des Collectivités Locales, de 165 millions. Cet emprunt devra servir à financer la part communale pour les constructions scolaires. D'autre part, il est certain, qu'en ce qui concerne la hausse du coût de la vie qui était de 14,7 % l'année dernière, elle sera plus importante l'année prochaine. Il ne faut pas oublier que le SMIC a augmenté de 19 % cette année. Il faut savoir ce que l'on veut : ou bien nous allons nous heurter à une impasse dans un ou 2 ans, ou bien nous serons encore obligés de faire une augmentation. Evidemment, ça paraît beaucoup mais quand on tient compte des charges supplémentaires que nous avons en construction des écoles, entretien des piscines ou du Jardin de l'Etat, on s'aperçoit que ces 3 réalisations seulement représentent déjà plusieurs centièmes d'augmentation des centimes additionnels. Nous sommes partis avec un budget supérieur de 400 millions et ce budget est faible.

M. TESSIER.- Il faut signaler parallèlement l'augmentation du budget départemental et de la Chambre de Commerce.

M. GERARD.- Actuellement, nous ne pouvons dire si la participation que nous avons prévue pour les cantines scolaires qui est sensiblement supérieure à celle de l'année dernière, sera suffisante. Nous sommes à peu près certains qu'elle sera insuffisante. Il faudra trouver des recettes supplémentaires. Ce sont des dépenses absolument obligatoires ou alors nous fermons les cantines, et nous disons que nous ne construisons plus d'écoles.

LE MAIRE. - Je pense qu'il faut faire une opération vérité. Nous savons très bien que ce que nous faisons là, n'est pas populaire dans le sens vulgaire du mot mais, il faut quand même que nous agissions d'une façon nette et claire vis à vis de tous les dionysiens. Il ne s'agit pas pour nous, de faire un budget qui bouche les yeux et que nous soyons, en définitif, un jour ou l'autre placés devant une impasse. Si nous supprimons ces 16,80 %, la Mairie tournera à vide, c'est-à-dire qu'il faudra payer les gens pour ne rien faire, en dehors de l'état civil. D'ailleurs, nous ressentons déjà les effets de l'année dernière où nous n'avions augmenté que de 4 % seulement, sans tenir compte de l'érosion. Les derniers mois étaient difficiles à boucler. Il y a les augmentations de salaire que nous ne pouvons supprimer. Nous avons essayé de serrer les dépenses le plus près possible. Il est très facile de dépenser moins, il suffit de ne rien faire. Je connais des communes qui n'augmentent pas leurs centimes mais elles n'ont pas d'écoles en plus, pas de dispensaires en plus, elles ne font pas de ramassage scolaire et leur chiffre de population n'augmente pas parce qu'elles déversent leurs habitants sur les autres communes.

M. GERARD. - D'après l'étude qui a été faite, étude donnée en produit pour 1974, les centimes auraient dû produire 893 490 000 Frs, or malgré l'érosion budgétaire qui est quand même de 14 % au lieu de 7 %, nous ne demandons que 768 932 000 Frs. A mon sens, nous avons déjà 200 millions de retard et ça correspondrait presque à l'emprunt de 161 500 000 Frs que nous sommes obligés de demander à la C.A.E.C.L.

Mme ROCHE. - Les commerces vont licencier les employés et il y aura encore plus de chômage.

LE MAIRE. - C'est mondial. Il faut dire que tout ça est réfléchi et pesé. En fait, nous avons réduit le budget. Nous pouvons vous citer des dépenses qui ont été augmentées alors que les recettes n'ont pas été augmentées. M. HOARAU peut vous donner des détails. Par exemple, en réunissant seulement les kilométrages de routes à Saint-Denis, nous sommes passés de 120 km à 180 km, sans que le personnel ait été augmenté. A cela, nous devrions ajouter tous les lotissements qui se font et l'enlèvement de toutes ces ordures ménagères, ce sont des dépenses supplémentaires. Je ne pense pas qu'une municipalité responsable puisse dire par exemple, "nous ne ferons plus le nettoyage des rues, plus les égouts, plus d'écoles, etc...". Je ne pense pas que ce serait la meilleure solution.

Mme ROCHE. - Est-ce qu'il n'y a pas d'autres sources de recettes prévues dans les communes ?

LE MAIRE. - Vous avez vu toutes les sources de recettes que nous avons. Je vous fais remarquer que les centimes qui correspondent à 768 962 890 Frs, rentrent dans un total qui comprend par ailleurs, l'octroi de mer et la taxe sur les salaires.

M. HOARAU. - C'est surtout le fonctionnement qui a augmenté de 560 millions cette année. Pour le personnel, il y a eu une augmentation de 293 millions et l'aide médicale de 105 millions. Ce sont des dépenses que nous ne pouvons pas comprimer. Pour les cantines, 45 millions, ce sont des dépenses obligatoires.

Mme ROCHE. - Il ne faut pas oublier qu'il y a une différence de population entre 85 000 habitants officiellement, et 110 000 en fait.

M. TESSIER. - Le recensement ne sera fait que l'année prochaine.

LE MAIRE. - Malheureusement, le recensement est fait tous les 5 ans, et il sera fait seulement à la fin de cette année. Il ne prendra effet que pour le budget de 1976. Il est vrai que si nous avions compté plus de 100 000 habitants c'est-à-dire, si l'on avait pris le chiffre de notre population actuelle, nous aurions eu, évidemment, plus d'octroi de mer, plus de taxe sur les salaires.

M. GERARD. - Il est certain qu'il y a d'autres possibilités de recettes, il y a par exemple, la taxe sur les enlèvements des ordures ménagères qui est applicable ici, mais qui n'est pas appliquée. Mais en fait, ça reviendrait à faire payer les contribuables.

LE MAIRE. - Ici, la taxe sur les enlèvements des ordures ménagères n'est pas payée, tandis que dans toutes les communes métropolitaines elle l'est. Ici, nous n'avons pas encore institué cette taxe bien qu'elle soit autorisée. Je comprends bien vos préoccupations qui ont été aussi les nôtres, surtout celles de M. HOARAU qui, lui, fait partie de la Commission des Finances.

Mme ROCHE. - Je tiens à vous dire que si je parle, ce n'est pas par intérêt personnel. C'est une inquiétude pour l'avenir, car je vois que nous serons bientôt obligé de licencier le personnel.

LE MAIRE. - Normalement, nous aurions dû demander non pas 16,80 %, mais 25 ou 30 %. Avec 100 Frs de l'année dernière, nous n'avons plus que 86 Frs cette année. Tous les commerçants, toutes les bourses, seront obligés de tenir compte de cette érosion. Nous avons des responsabilités vis à vis de tous les dionysiens et nous devons les remplir sans faire de démagogie.

M. GERARD. - Quand nous prenons par exemple, le poste des carburants qui a été pendant 3 ans de 24 millions et que nous avons baissé depuis l'année dernière à 20 millions, à la suite d'un strict contrôle de MM. TESSIER et DE BALBINE, il est certain que l'année prochaine, les 22 millions prévus seront dépassés, compte tenu des augmentations des prix.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est adopté à l'unanimité.

RECAPITULATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

LE MAIRE donne lecture de la récapitulation.

En recettes : 2 979 568 493

En dépenses : 2 620 436 493

Mise aux voix, la récapitulation de la Section de Fonctionnement est adopté à l'unanimité, ainsi que les mouvements d'ordre en recettes et en dépenses à 2 397 947 442 Frs.

AFFAIRE N°2 bis - Subventions à divers.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du BUDGET de 1974, je vous demande de ratifier l'attribution des subventions ci-après :

Chap.940 - article 657 :

- Subvention au Comité des Fêtes.....	15 500 000
- Subvention au C.E.A.....	2 588 550
- Subvention à l'Association des Maires.....	500 000
- Subvention S.I.R.....	500 000

Chap.942 - article 657 :

- Subvention à la Prévention Routière.....	100 000
--	---------

Chap.944 - article 657 :

- Subvention à la Caisse des Ecoles.....	20 000 000
- Subvention à la Colonie de Vacances.....	3 200 000
- Subvention à l'Association des Etudiants Réunionnais....	110 000

Chap.944 - article 657/1 :

- Subvention aux Cantines Scolaires.....	117 000 000
--	-------------

Chap.945 - article 657 :

- Subvention à divers.....	800 000
- Subvention aux OMJ.....	18 000 000
- Subvention au C.R.A.C.....	500 000
- Subvention à Jeunesse et Loisirs.....	3 500 000
- Subvention à l'Amicale Régimentaire.....	300 000
- Subvention au Para-Club.....	150 000
- Subvention au C S M.....	100 000
- Subvention à Pelote Basque.....	100 000

Chap.951 - article 657 :

- Subvention pour assistance aux libérés.....	50 000
- Subvention aux crèches garderies.....	9 000 000

Chap.953 - article 657 :

- Subvention au Comité Départemental de Lutte contre l'Alcoolisme.....	75 000
--	--------

Chap.955 - article 657 :

- Subvention à l'Association Educative..... (Tribunal pour enfants)	100 000
- Subvention aux Anciens Combattants.....	100 000
- Subvention à l'Enfance Inadaptée.....	100 000
- Subvention à la Société Ouvrière.....	100 000
- Subvention au Foyer Populaire Saint-Jacques.....	100 000

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

la
Saint-Jerme, le 22 Dec 1974
le Maire
le Secrétaire Général
Mme: P. J. Salles
pour copie certifiée conforme
le Chef de Bureau
Roi